EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES à Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Pascal GENET, Anne COURTILLÉ à Christiane JALICON, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n°2
A partir de la question n° 5, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 5
Bernard DANTAL quitte la séance à partir de la question n°14.

Rapport N° 3

AUTORISATION DE LANCEMENT DES MARCHES D'ALIMENTATION ET REFLEXION SUR LES CIRCUITS COURTS ET LES PRODUITS BIOLOGIQUES

Rapporteur : Monsieur Alain BARDOT

A la demande de la Municipalité, une réflexion a été engagée par les services concernés afin de favoriser l'achat des fruits et légumes frais en circuit court (avec le moins d'intermédiaires possible entre le producteur et le consommateur, et avec des trajets les plus économes possible en bilan carbone), ainsi que l'introduction de produits bio.

L'objectif fixé est de pouvoir se fournir le plus possible auprès des producteurs locaux.

La réalisation de la majeure partie de ses achats alimentaires en circuit court permettrait à la Ville de Clermont-Ferrand de valoriser les productions locales, de dynamiser ses territoires (emploi, économie, développement durable), tout en maintenant les activités agricoles existantes.

Du fait d'un nombre d'intermédiaires réduit, le circuit court permet également une plus grande traçabilité des produits et une diminution des dépenses énergétiques.

Cette démarche s'intègre dans le souci permanent de maintenir la qualité sanitaire et gustative des repas présentés aux enfants.

Cependant, il est admis que la production locale en Auvergne est assez peu développée , sans circuit de distribution approprié aux besoins de la Ville.

Il convient donc d'agir à plusieurs niveaux sur le moyen et le long terme pour combler ces lacunes.

Une des possibilité d'action est le développement d'une volonté commune des institutions de promouvoir ces modes d'approvisionnement. Le CCAS est déjà intéressé par cette démarche et des contacts pourraient être engagés avec le Département, la Région et d'autres communes de l'agglomération.

Un autre axe est l'ouverture d'une négociation avec les organismes professionnels tels que la Chambre d'agriculture et les chambres syndicales représentant les producteurs pour la mise sur pied d'un réseau local d'approvisionnement, tout en faisant connaître la volonté de la Collectivité de s'engager sur le long terme dans la mise en œuvre des circuits courts et l'achat de produits alimentaires bio.

Pour accompagner ce processus, un comité de pilotage devra être constitué.

A court terme, il convient de lancer une consultation pour renouveler les marchés d'approvisionnement de la restauration scolaire et de la DAJL.

Afin de répondre au mieux aux besoins quotidiens des établissements concernés par ces livraisons de fruits et légumes (restaurants scolaires, crèches et centres aérés), la nouvelle procédure de marché public devra prendre en compte l'approvisionnement de fruits et légumes frais, de pommes de terre de consommation et de fruits et légumes de 4ème et 5ème gamme pour **5 000 rationnaires par jour** pour la DVSPE et **16 000 repas par an** pour la DAJL.

Les restaurants sont organisés en liaison chaude afin de permettre une cuisine au jour le jour, sur un mode « traditionnel » avec un maximum de produits frais tout au long de l'année.

Il est donc proposé de regrouper les deux marchés concernés par l'achat de fruits et légumes (un pour la DAJL, et un pour la DVSPE), qui se terminent en janvier 2012, en un marché global, alloti comme suit pour permettre d'introduire les prémices des circuits courts :

- lot 1 : Achat de fruits et légumes frais pour la DAJL et la DVSPE
Montant mini annuel : 80 000 € HT
Montant maxi annuel : 300 000 € HT

- lot 2 : Achat de fruits et légumes de 4ème et 5ème gamme pour la DVSPE
Montant mini annuel : 2 000 € HT
Montant maxi annuel : 4 500 € HT

La procédure de marché retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du CMP, sous la forme d'un marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du CMP.

Les 2 lots seront attribués en marchés séparés d'une durée d'un an renouvelable 1 fois, pour accompagner l'avancement de la démarche de développement des circuits courts et l'introduction des produits bio.

Pour marquer dès à présent, la volonté de la Collectivité, les critères de jugement des offres proposées portent sur :

- Les actions réalisées par le candidat pour favoriser l'approvisionnement direct (30%)

 - le nombre d'intermédiaires, leurs noms, leur localité

 - la saisonnalité des produits proposés

 - les relations développées avec les producteurs

- La performance technique des produits (20%)

 - garanties de qualité et de fraîcheur des produits, notamment avec un délai le plus court possible entre le jour de récolte et le jour de livraison du produit (notice technique à compléter sur les conditions d'exécution des livraisons, avec un délai qui doit être compris entre minimum 1 jour ouvré et maximum 5 jours ouvrés)

 - fiches techniques (respect des calibrages demandés et origine des approvisionnements notamment) et analyse bactériologique des produits proposés

- Performances environnementales (20%)

 Politique environnementale du candidat sur :

 - les emballages (réduction, recyclage, récupération...)
 - les transports (mode de transport, optimisation des circuits d'approvisionnement...)

- Prix (30%)

 Comparaison du détail estimatif fictif.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou les Adjoints(es) délégués(es)

- à engager les démarches de concertation avec les éventuels partenaires institutionnels, ainsi qu'avec les organismes professionnels représentatifs des producteurs;
- à lancer les procédures décrites ci-dessus et à signer avec les entreprises retenues et éventuellement les marchés à intervenir dans le cadre d'une procédure de marché négocié suite à appels d'offres infructueux.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 octobre 2011

Pour Le Maire et par délégation,
L'adjoint en charge des Marchés Publics,

Alain BARDOT